

Appel à projets 2018

Le numérique au service d'une société plus équitable

Date limite des dossiers de sélection le 4 mai 2018

Contexte

Les outils numériques sont désormais présents massivement dans notre société. Tout en facilitant notre quotidien, ils sont devenus incontournables pour la recherche d'un emploi, d'un logement, de loisirs. Derrière ce constat, la réalité de leur appropriation par les utilisateurs est très variable, et d'autant plus pour des publics fragilisés ou en exclusion comme les personnes âgées, les jeunes non diplômés, et les ménages à bas revenus.

Notre société subit de profonds changements aux conséquences variées sur l'environnement ainsi que sur nos modes de production et de consommation. Pour autant, des choix peuvent être faits pour que le numérique accompagne les effets de ces transitions.

C'est pourquoi la Fondation Afnic entend soutenir celles et ceux qui veulent mettre l'internet et ses usages au service d'une société plus équitable, plus solidaire, et plus égalitaire.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à :

- Des associations et coopératives :
 - exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
 - présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
 - disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.

Publics bénéficiaires des projets

L'appel à projets concerne des actions visant à mettre en place des nouvelles formes de collaboration ou impliquant directement des bénéficiaires éloignés socialement, économiquement, ou géographiquement du numérique dans leurs pratiques personnelles ou professionnelles, avec en priorité :

- Les habitants de territoires ruraux et centre-bourgs éloignés des métropoles urbaines, ou de zones non urbaines, difficiles d'accès

- Les habitants de quartiers subissant un fort taux de chômage et d'exclusion sociale, habitants en insertion professionnelle ou en décrochage scolaire,
- Tout public confronté à des difficultés d'utilisation quotidienne des outils numériques quels que soient les âges, spécificités et territoires,
- Tout public soit en grande précarité, soit en situation de handicap, soit senior.

Quels sont les projets soutenus ?

➤ Axes de l'appel à projets

En 2018, La Fondation Afnic soutiendra des projets selon trois axes d'interventions.

Ils sont indépendants les uns des autres mais les projets peuvent tout à fait répondre à un ou plusieurs des axes ci-dessous.

Axe 1 : Le numérique pour accompagner les évolutions de notre société

Votre projet permettra :

- D'apporter des solutions innovantes aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées ou en matière de santé publique
- De contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux (biodiversité, réduction des gaz à effets de serre, transports, qualité de l'air ...)
- De traiter de l'impact du numérique sur notre sociabilité (identité numérique, parentalité, comportement...)
- De contribuer à de nouvelles formes de gouvernance, d'expression ou de participation citoyenne
- D'apporter des réponses aux publics isolés (zones rurales, espaces montagnards)

Axe 2 : L'accès au numérique pour favoriser l'insertion sociale ou professionnelle des publics isolés

Votre projet pourra :

- Favoriser l'appropriation des outils numériques en proposant une adaptation des outils et des services numériques
- Développer des actions culturelles favorisant la mixité sociale ou qui maintiennent le lien intergénérationnel
- De favoriser l'insertion ou à la formation les publics les plus éloignés de l'emploi
- Accompagner et améliorer le quotidien de tous à l'aide du numérique
- Elaborer des dispositifs pédagogiques au bénéfice d'enfants et d'adultes par des approches ludiques
- Lutter contre la précarisation de publics socialement défavorisés ou exclus (sans domicile fixe, migrants, etc.)

Axe 3 : Le numérique, un moyen d'améliorer l'efficacité des actions

Votre projet permettra de :

- Renforcer l'efficacité des interventions menées par les professionnels dans les secteurs du social et de l'insertion
- Favoriser la mise en réseau d'acteurs mobilisés auprès de publics en difficulté
- Expérimenter de nouvelles modalités de collaboration dans une organisation, ou un lieu à caractère social

➤ **Ne sont pas éligibles :**

- Les projets à but lucratif ;
- Les projets consistant à financer des actions déjà financées et engagées;
- Les projets finançant des équipements médicaux ;
- Les projets portés par des collectivités territoriales (les projets bénéficiant d'une subvention de collectivités territoriales demeurent éligibles) ;
- Les projets concernant le financement d'infrastructures (numériques et immobilières) ;
- Les projets concernant des actions hors du territoire français.

Les critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon les critères mentionnés ci-dessous.

Ils sont indépendants les uns des autres mais les projets répondant à plusieurs critères feront l'objet d'une plus grande attention.

- Le profil et le nombre des bénéficiaires du projet (les publics visés en priorité sont éloignés géographiquement, économiquement et socialement, impact du projet sur ses bénéficiaires)
- L'implication des bénéficiaires tout au long du projet (élaboration, mise en œuvre, évaluation) dans un objectif d'autonomie
- Le caractère pédagogique du projet (conçu dans la perspective de transmettre des connaissances, avec un fort potentiel d'essaimage pour permettre une large diffusion)
- La nature structurante du projet (l'impact des actions proposées sera susceptible de dépasser le strict cadre local afin de favoriser des usages à grande échelle et favoriser un partage avec la communauté)
- La dimension partenariale du projet (contacts déjà établis avec d'autres structures pour garantir la pérennité et le déploiement du projet)
- L'ancrage territorial du projet (action s'insérant dans un territoire pour développer une appropriation en profondeur ou réunissant plusieurs acteurs sur plusieurs territoires)
- Le caractère créatif et innovant du projet (caractère inédit de la démarche, qui propose des réponses nouvelles, pour valoriser des acteurs qui savent renouveler leurs pratiques)
- La dimension pluridisciplinaire de l'équipe pilotant le projet et l'engagement des membres et notamment le chef de projet (le projet est porté par une équipe rassemblant des compétences variées et complémentaires, apportant stabilité et disponibilité nécessaires à la réussite du projet)
- La démarche d'ouverture du projet (solutions ou espaces accueillant un large public, utilisation des logiciels et licences libres, liens avec d'autres territoires pour favoriser le partage des connaissances et des pratiques).

L'appel à projets 2018

Formulaire de Sélection

Ce formulaire doit être saisi en ligne avant **le 4 mai 2018 - 12H00** - à cette adresse :
www.fondation-afnic.fr/candidature

Merci de veiller au respect du nombre de lignes à saisir pour chacune des rubriques.

Il est impératif de créer **au préalable** un compte sur le site à cette adresse :
<http://www.fondation-afnic.fr/fr/Identification.htm>.

Aucune pièce complémentaire n'est demandée à ce stade, aucun dossier papier ne devra être envoyé par la suite.

Tout formulaire incomplet au moment de la fermeture de la plateforme ne sera pas examiné.

La réponse vous informant des suites de votre candidature sera envoyée **par courriel** à partir du 25 mai 2018 à l'adresse courriel renseignée dans le formulaire.

Vous disposerez d'un nouveau délai pour compléter votre dossier de candidature si votre projet est sélectionné (éléments financiers, indicateurs d'évaluation...).



Le Porteur de Projet

1.1 Informations Administratives concernant le porteur du projet

Nom : (Dénomination complète sans abréviation)			
Nom usuel			
Sigle (acronyme)		Date de création de la structure :	
Statut juridique : (association, établissement public, fondation, coopérative agréée ESUS, entreprise agréée ESUS, autre : Précisez)			
Adresse du siège			
Code postal		Ville	
Région			
Téléphone		Courriel	
Nom et prénom du président		Courriel	
Site internet			
Réseaux sociaux			

1.2 Présentation du porteur de projet

Objet statutaire

Activité principale



Le projet

2-1 : Présentation du projet

Nom du projet : (limité à 40 caractères)

Synthèse du projet : (utilisée pour la communication autour du projet) : [Zone texte limitée à 5 lignes environ]

Zone géographique de déploiement du projet : local, départemental, régional, national, autre

2-2 : Organisation du projet

A) Objectifs de votre projet [Zone texte limitée à 15 lignes environ]

Précisez à quels problèmes et difficultés répond votre projet

B) Thématiques (2 choix maximum)

Précisez les thématiques principales de votre projet

- citoyenneté
- culture
- développement territorial
- éducation/formation
- environnement/habitat
- insertion/emploi
- santé/handicap

C) Les bénéficiaires du projet

Indiquez la nature des bénéficiaires, leur nombre ainsi que les modalités de leur implication dans le projet.

1- Catégories des bénéficiaires (2 choix maximum)

- personnes âgées
- personnes en situation de handicap
- personnes en insertion professionnelle
- personnes hors zone urbaine
- jeunes décrocheurs
- personnes en grande précarité
- Autre catégorie (précisez : _____)

2- Nombre de bénéficiaires dans la durée du projet ? (5 lignes environ)

3- Comment et à quel stade sont-ils associés au projet ? (5 lignes environ)



D) Organisation du projet

1- Quelles sont les grandes actions concrètes envisagées ? (30 lignes environ)

*Détaillez les actions que vous comptez mener pour atteindre vos objectifs et les moyens que vous souhaitez mobiliser
Indiquez pour chaque action les bénéfices attendus*

2- Quelles sont les ressources à mobiliser ? (10 lignes environ)

*Détaillez l'équipe mobilisée, le recours ou non à des prestataires extérieurs, les moyens mis en œuvre ou à mettre en œuvre,
Précisez le profil du chef de projet (compétences et expérience)*

3- Avez-vous des partenaires ? (10 lignes environ)

Préciser la nature du partenariat et son état d'avancement (acquis, en discussion, envisagé)

4- Quelle est la durée du projet ? Nombre de mois (de 1 à 24)

2-3 : Le responsable du projet

Prénom Nom :

Fonction :

Tél direct : (utile pour convenir d'un rendez-vous d'instruction)

Courriel :

*Nota bene : le numéro de téléphone sera utilisé pour le rendez-vous téléphonique d'instruction, en cas de sélection de votre projet.
Le courriel sera utilisé pour vous informer de la sélection de votre projet pour la seconde étape.
L'adresse postale sera utilisée pour tout envoi postal.*

Eléments financiers

Quel est le budget annuel de votre organisme ?

Quel est le budget prévisionnel de votre projet ?

Quel est le montant total de la subvention que vous souhaitez solliciter auprès de la Fondation Afnic?

Votre structure a-t-elle déjà sollicitée directement la Fondation Afnic dans les années antérieures ? (5 lignes environ)

Si oui, indiquez le projet, le montant demandé et éventuellement le résultat final (5 lignes environ)

Autres informations

Votre structure est-elle partenaire d'un autre projet déposé, auprès de la Fondation Afnic, cette année ou était-elle partenaire d'un autre projet dans les années antérieures ? (5 lignes environ)

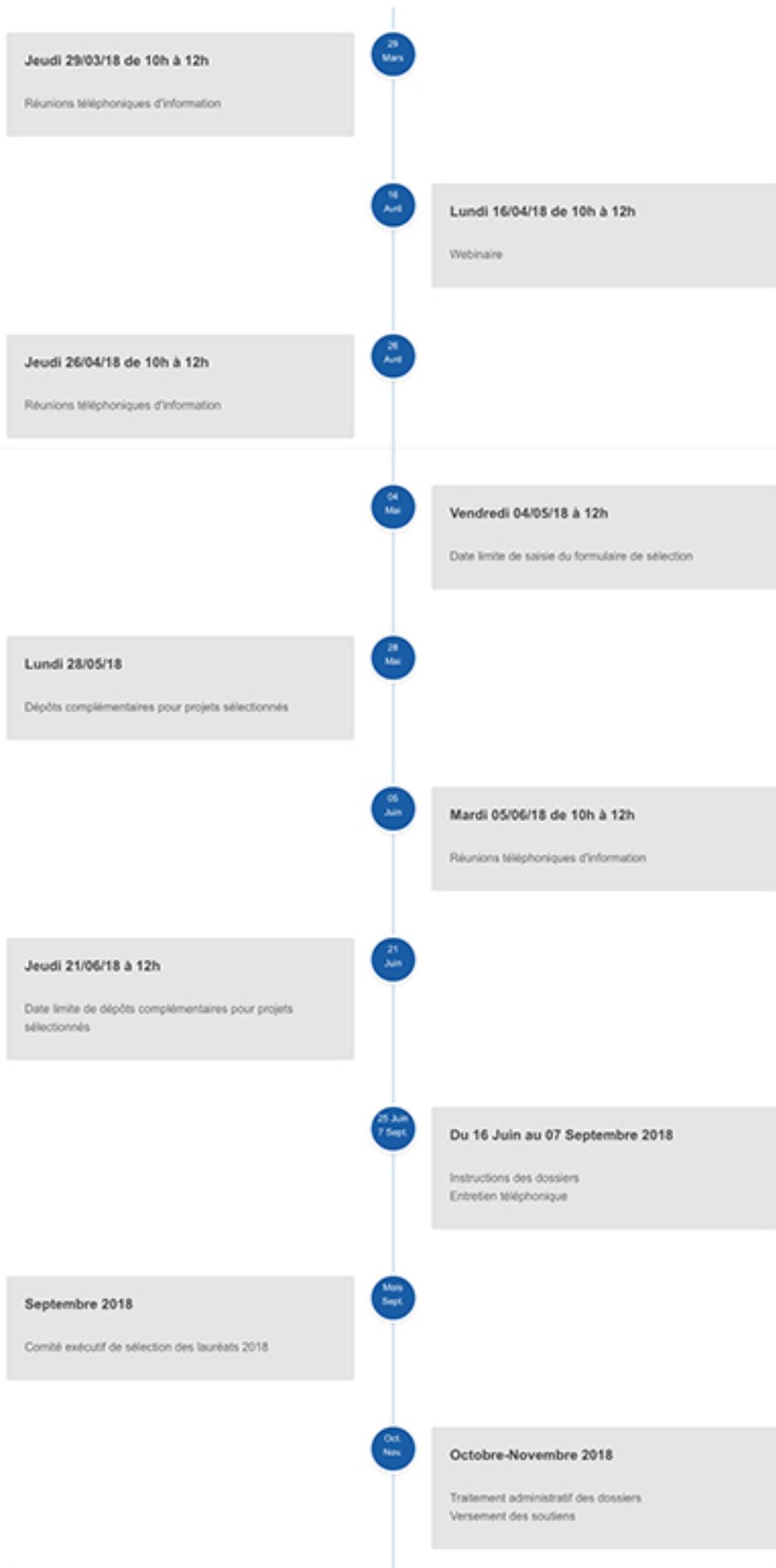
Si oui, indiquez le projet, le montant demandé et éventuellement le résultat final (5 lignes environ)

Avez-vous des remarques complémentaires à nous faire part ? (5 lignes environ)

Fin du dossier de sélection

La Fondation Afnic vous remercie

Calendrier de l'appel à projets 2018



Foire Aux Questions – Appel à Projets – édition 2018

A) L'acte de candidature

Q : Quelle est la procédure mise en place ?

R> La procédure se déroule en 2 étapes :

- Déposer la candidature en saisissant un formulaire de sélection, sur le site web, avant le 4 mai 2018 – 12h00

➤ *Sélection des projets qui vont être instruits*

- Compléter sa candidature avant le 21 juin 2018 – 12h00, si votre projet a été sélectionné à l'étape précédente; vous devrez à ce moment-là communiquer les éléments financiers, des indicateurs d'évaluation Et déposer les pièces justificatives.

➤ *Instruction estivale des projets sélectionnés*

➤ *Comité de sélection des lauréats fin septembre 2018*

Q : Quels sont les éléments qui composent la candidature ?

R> Il y a 3 éléments :

- Le formulaire de sélection saisi en ligne sur le site web de la Fondation Afnic
- Le formulaire d'instruction également saisi en ligne sur le site de la fondation Afnic si l'étape précédente a été franchie (complément du formulaire de sélection)
- Les pièces justificatives : elles sont téléchargées également sur le site dans le cadre de la seconde étape.

Il n'y a pas de dossier papier à envoyer.

Q : Quelles sont les pièces justificatives à déposer sur la plateforme si mon projet est sélectionné ?

R> Ci-dessous la liste :

- Statuts
- Liste des membres du Conseil d'administration (avec les fonctions des membres dans l'association)
- Rapport d'activité de la dernière année (ou/et procès-verbal de la dernière Assemblée générale)
- Compte de résultat et bilan de l'année précédente de l'organisme

- Budget prévisionnel de l'organisme de l'année en cours
- Agrément ESUS (si nécessaire)
- Relevé d'identité bancaire (*Code IBAN et code SWIFT*)

Q : Comment sera-t-on informé des résultats définitifs de l'appel à projets ?

R > Un courriel confirmé par un courrier postal sera transmis au porteur de projet après la réunion du comité de sélection qui se déroulera fin septembre 2018.

- pour les projets lauréats 2018, la marche à suivre sera décrite avec dans certains cas des conditions à réunir si le comité l'a jugé utile ;

- pour les projets non lauréats, un courrier sera envoyé ;

Attention, il s'agit d'un concours. Même non lauréat, votre projet peut être intéressant, le comité a dû faire des choix. Il n'y aura pas de session d'appel, ni de rencontre avec les membres du comité exécutif.

B) Qui peut répondre ?

Q : Quels sont les critères d'éligibilité de la structure porteuse ?

R> Le porteur du projet doit être une association ou coopérative ou autre structure :

- exerçant une activité d'intérêt général, à but non lucratif,
- présentant un caractère philanthropique, éducatif, social, familial, humanitaire, scientifique, sportif, culturel ou concourant à l'insertion professionnelle, à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises ;
- disposant d'une structure juridique existant depuis au moins un an à la date de la candidature, justifiée par une pièce officielle d'immatriculation et un bilan comptable voté.

Q : Est-ce que l'on peut répondre à plusieurs structures ?

R > C'est tout à fait possible et c'est même encouragé si cela peut développer les retombées de l'action financée et favoriser de nouvelles coopérations.

Q Acceptez-vous un projet porté par un réseau?

R> L'important est de disposer d'une structure juridique qui réponde. Vous pouvez disposer d'une structure porteuse différente du réseau s'il est informel. Il suffit de bien le spécifier et fournir les garanties de bonne fin du projet.

Q : Je représente une coopérative d'activité : puis-je être éligible ?

R> Il existe diverses formes de coopérative mais ce qui est important à retenir c'est que la structure doit être reconnue d'intérêt général (spécification dans l'objet social par ex);

Les dossiers portés par des coopératives feront l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer du caractère non lucratif de la structure. Si une structure associative est en renfort, cette dernière peut être éligible et porteuse de l'appel à projet. Le mieux est que cette coopérative soit agréée ESUS ce qui nous garantira son éligibilité assurément.

Q : Est-ce qu'une startup (à dimension sociale et solidaire) peut répondre, ou une SAS?

R> Il n'est pas possible pour ces structures de répondre à partir du moment où elles sont de nature lucrative (EURL, SA, SAS, ...).

Q : Est-ce que les projets peuvent être de dimension internationale ou avec des partenaires dans différents pays ou dont le siège n'est pas situé en France ?

R> Le porteur du projet (celui qui se porte candidat à l'appel à projets) doit avoir son siège en France. Il en est de même pour l'objet du projet et son terrain d'action. Néanmoins, qu'il y ait des partenaires hors de France impliqués dans le projet est tout à fait possible.

C) Quels sont les projets soutenus ?

Q : Puis-je candidater si mon projet est déjà lancé ?

R> Oui, à condition que le financement soit affecté à une nouvelle action. Demander un financement pour poursuivre une action déjà engagée et financée n'est donc pas recevable.

Q : Qu'attendez-vous comme projets candidats ?

R > Nous attendons des projets qui utilisent le numérique comme un moyen de transformation et pas seulement d'amélioration, par exemple en ce qui concerne l'organisation du travail ou le mode de prise de décision. Pour plus d'informations, merci de vous reporter au site web de la fondation sur lequel les axes de l'appel à projets sont décrits.

Q : Mon projet est une duplication (mais pas une copie exacte) d'un projet existant (mais partenaire) sur un autre territoire? Ce qui implique un financement pour le déploiement ; est-ce que cela peut être financé ?

R> Si votre démarche est pertinente et qu'elle témoigne d'une mise en œuvre innovante dans la façon d'impliquer des bénéficiaires avec des modalités performantes, c'est effectivement éligible.

Q : Acceptez-vous des projets portant sur le handicap et sur la santé ?

R> Les projets portant sur le handicap sont les bienvenus. En revanche, ceux portant exclusivement sur la santé ne sont pas éligibles. La Fondation Afnic désire se positionner sur des terrains peu ou pas soutenus par les autres fondations et les pouvoirs publics.

Q : Qu'est-ce qu'un projet pérenne ?

R> C'est un projet dans lequel il serait dommage de consacrer des moyens financiers alors qu'il n'y aurait aucune garantie de lendemain. C'est un projet pour lequel la structure mise en place a les moyens de poursuivre ses actions ; elle n'est pas dépendante uniquement de financement ;

Q : Pour mener à terme mon projet, en plus d'accompagnement, j'ai besoin de financer une couverture ADSL? Puis-je inclure dans le financement le coût de cette installation ?

R>La Fondation Afnic soutiendra votre besoin d'accompagnement. En revanche, sont exclus de l'appel à projet, les demandes de financement d'infrastructures numériques. Les lignes ADSL en font partie.

Q : J'ai une idée que j'ai déjà un peu développé mais je n'ai pas de structure pour présenter mon projet : puis-je le soutenir en tant que personne physique ?

R>Les projets à l'état d'idée ou déjà engagés (sans financement) sont éligibles à cet appel à projets. Néanmoins, pour les soutenir, les porteurs d'idées devront se présenter via une structure à but non lucrative.

Q : J'ai déjà présenté mon projet lors d'un appel à projets d'une autre fondation. Il n'a pas été retenu. Puis-je candidater pour l'appel à projet de la Fondation Afnic ?

R> Les projets non retenus dans un appel à projets peuvent être présentés à l'appel à projets de la Fondation Afnic dès lors où ils visent un ou plusieurs des objectifs tels que décrits dans la documentation et que leur porteur est éligible.

Q : Comment seront organisées les rencontres territoriales ?

R> Il n'y a pas de rencontres cette année. Bien que présentant des avantages, le format de ces rencontres jusqu'alors proposé demande à être revu.

Q : Serais-je informé si mon projet n'est pas retenu ?

R> La Fondation Afnic fera son possible pour informer tous les candidats n'ayant pas été retenus. Les projets sélectionnés et qui auront été appelés par un instructeur mais qui ne seront pas lauréats recevront une réponse argumentée.

Q : Est-ce que la Fondation Afnic continuera de suivre mon projet si ce dernier est financé ?

R> La Fondation Afnic sera présente tout au long de la réalisation de votre projet. Elle pourra également venir à votre rencontre afin d'évaluer l'efficacité de vos actions. Elle contactera la personne en charge du projet telle qu'indiquée dans le dossier de demande de subvention.

Q : quelle est la durée optimale d'un projet ?

R> Il n'y a pas de durée optimale. Néanmoins, à l'heure d'internet, il est rare de pouvoir se projeter après 2 ans ; les plans d'action, les partenariats, les recherches de financement deviennent aléatoires passés ce délai. En conséquence, la Fondation souhaite limiter à 2 ans les demandes de financement.

D) Les aspects Financiers

Q : Quel sera le financement moyen accordé par la Fondation ?

R > il n'y a pas de fourchette prédéfinie, la Fondation peut décider d'encourager des micro-projets

sur un territoire comme un projet d'envergure à plus grande échelle. En 2017, l'enveloppe moyenne des financements accordée était de 16 000 euros.

Q : La Fondation finance-t-elle des dépenses de fonctionnement ?

R : Le financement peut effectivement prendre en charge un peu de fonctionnement même si son intervention est ponctuelle à condition que la pérennité de l'action soit pensée.

Q : La Fondation participe-t-elle à l'achat de matériel informatique ?

R > Ce n'est pas exclu même si la Fondation souhaite privilégier le développement des usages. Un projet qui solliciterait la Fondation uniquement pour de l'équipement attirera moins l'attention.

Q : Puis-je demander le financement de tous types de dépenses (RH, investissement, fonctionnement, coûts indirects, ...) ?

R> Oui, toutes les dépenses (fonctionnement et investissement) sont éligibles quel que soit leur nature.

Q : Est-ce que je peux demander le financement total de mon projet ?

R> Oui, cela est possible mais la Fondation souhaite que le porteur de projet s'investisse un minimum dans le projet par de l'autofinancement. Elle peut également décider de ne financer qu'une partie du projet alors même que la demande était un financement total : elle le fera uniquement après avoir échangé avec le porteur.

Q : Mon projet a bénéficié de financement d'une autre fondation l'année dernière ; Pour sa poursuite, je recherche d'autres financements. Puis-je candidater pour l'appel à projets de la Fondation Afnic ?

R> Il est tout à fait possible de varier les sources de financement pour un projet. Il vous suffira d'indiquer les fondations qui vous ont financé ainsi que le montant des financements obtenus. Mais le financement doit être demandé pour initier une nouvelle action du projet.

Q : Suis-je assuré d'obtenir la totalité de mon financement, si la fondation me soutient la première année ?

R> Cette année, la Fondation soutiendra les projets dans leur intégralité, dans une limite de deux ans. Néanmoins, sauf exception, la fondation versera le soutien par tranches : le déclenchement de la seconde tranche sera conditionnée la réalisation d'actions, de livrables... définis au préalable avec le porteur de projet.

En cas d'échec du projet, retard non justifié, réorientation etc... la Fondation pourra décider de ne pas verser la seconde tranche de financement du projet.

E) Les contacts avec la Fondation Afnic

Q : Comment contacter la Fondation Afnic ?

R> La Fondation Afnic est joignable :

Par Courriel : contact@fondation-afnic.fr

Et via les réseaux sociaux : Facebook : www.facebook.com/FondationAfnic et Twitter : @FondationAfnic

Q : y – a – t-il une permanence téléphonique ?

Il n’y a pas de support téléphonique à proprement parlé. Cependant pour vous aider dans le montage de votre candidature, des conférences téléphoniques ainsi que des webinaires sont envisagés. À titre indicatif, les dates suivantes ont été retenues :

- Aide à l’étape de la sélection
 - 29 mars et 26 avril 2018 de 10h à 12h00 : conférences téléphoniques
 - 16 avril 2018 : webinaire de 10h à 12h00
- Uniquement pour les projets sélectionnés
 - 5 juin 2018 : conférence téléphoniques de 10h à 12h00

Pour obtenir les numéros de téléphone, code de la téléconférence et url pour les webinaires, il suffit soit :

- d’adresser à la Fondation Afnic un courriel quelques jours avant
- de se connecter sur les comptes FaceBook ou Twitter de la Fondation Afnic